

	<p>Lycée Français Charles de GAULLE</p> <p>AMBASSADE DE FRANCE 70, Paris Caddesi 06540 ANKARA</p>	<p>Tél : +90 312 491 72 25 Fax: +90 312 491 72 26 RNE : 208 0001 W AEFE : 906 001 Courriel : proviseur@lcdgankara.gen.tr</p>
---	--	---

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES CANDIDATS RECRUTES LOCAUX OU RESIDENTS DEMANDANT UN POSTE AU LYCEE CHARLES DE GAULLE

Où se procurer le dossier ?

Postes de résidents :

Par téléchargement sur le site de l'Ambassade <http://www.ambafrance-tr.org/spip.php?article1000>

Par téléchargement sur le site du lycée Charles de Gaulle <http://www.lcdgankara.org>

auprès du SCAC (Ambassade) à Ankara

Postes de recrutés locaux :

Par téléchargement sur le site du lycée <http://www.lcdgankara.org>

Auprès du secrétariat du Lycée Charles de Gaulle

Tous les dossiers doivent impérativement être renvoyés au SCAC à Ankara pour les résidents (en 3 exemplaires) et au Lycée Charles de Gaulle pour les recrutés locaux (en deux exemplaires). Même adresse Ambassade de France, Paris cad n°70, Kavaklidere 06692 ANKARA

Un exemplaire du dossier devra parvenir au lycée par voie électronique à l'adresse : secretariat@lcdgankara.gen.tr

Conditions générales du poste:

- Billet d'avion : pas de prise en charge pour le candidat ni pour le conjoint

- Prime d'installation : non

- Logement de fonction : pas de poste logé

- Frais de déménagement : pas de prise en charge

Attention : Il est indispensable de demander un devis précis avant de venir et il est déconseillé de s'encombrer d'un déménagement (hormis les effets personnels).

- Frais de douane : Pas de prise en charge

Montant estimé des frais de douane : de 500 à 2 000 Euros selon le cubage et la valeur.

- Carte de séjour : Payée par le lycée pour le résident et le contrat local

(IKAMET) Pas de prise en charge ni pour le conjoint ni pour ses enfants

Montant estimé : 150 Euros par an

Délai d'obtention variable : de 1 à 3 mois en moyenne

- Prime de cherté de vie : Recruté Local : oui

- Indemnité Spécifique Vie Locale : Résident : oui

- Salaires des résidents : est versé par l'AEFE à l'exclusion de toute autre indemnité.

- Salaire des Recrutés Locaux: est versé en devises et est calculé en fonction de grilles salariales propres à l'établissement.

- Frais d'importation provisoire de voiture : pas de prise en charge par le lycée

Montant estimé du 1er versement, après obtention de l'ikamet : 1 000 Euros + vignette

Frais annuels ultérieurs : 150 Euros en moyenne

Attention : il est possible d'acheter sur place un véhicule hors taxes. Vignettes à prévoir chaque année et conditions particulières de revente à respecter.

- Abattement sur les frais de scolarité : subordonné aux ressources du foyer, pour les Recrutés Locaux seulement.

Par contre, les personnels doivent faire une demande de bourse auprès du Consulat pour les droits de première inscription, les frais de scolarité, l'entretien, la demi-pension et le transport.

Courriel de Charles de Gaulle : secretariat@lcdgankara.gen.tr

Courriel du SCAC :

Courriel du SAFU : hayriye.bicak@diplomatie.gouv.fr

Informations relatives à la procédure de recrutement:

NOTE POUR LES TITULAIRES :

Avec l'acceptation du poste, vous devez effectuer auprès de l'AEFE et des autorités dont vous dépendez (IA ou Rectorat)

- a. une demande de détachement
- b. une demande de mise en disponibilité.

A partir de ce moment, votre demande est enregistrée à l'AEFE et vous ne pourrez plus accepter un autre poste dans un autre pays.

Dès que vous serez en possession de la mise en disponibilité, vous en avertissez le lycée Charles de Gaulle. Vous complétez alors votre dossier qui deviendra dossier de recrutement. L'Ambassade de France à Ankara vous délivrera une attestation de travail en vue de l'obtention d'un visa. Ce dernier est à demander immédiatement auprès du Consulat de Turquie de votre domicile en France ; sans ce visa, il vous est impossible de venir travailler en Turquie. La durée moyenne d'obtention de ce visa est de l'ordre de 90 jours, avec un minimum incompressible 45 jours.

Vous ne devez en aucun cas vous rendre à votre futur poste et prendre vos fonctions sans ce visa.

Consultez aussi la note d'information aux candidats sur le site de l'ambassade.

Informations relatives à la vie à Ankara

Loyers à Ankara: compris entre 500 et 2000 USD, selon la situation géographique.

Alimentation: moins chère qu'en France

Santé : coût plus élevé qu'en France. Prévoir une assurance maladie pour l'étranger

Transports : il existe des transports scolaires ainsi que des transports urbains.

Localisation du lycée : Le lycée Charles de Gaulle se trouve à environ 15 km au sud d'Ankara, à Incek. L'école maternelle est installée dans le parc de l'ambassade, en centre ville.

* Les informations et montants donnés ci-dessus sont ceux en vigueur en 2011, ils sont susceptibles d'évoluer.

Un dossier très complet sur la vie en Turquie est disponible sur le site de la chambre de commerce française en Turquie www.ccift.com